



Règlement Intérieur – TDS (Trail de la Santé)

Session 2026 - 3ème édition

Article 1 : Organisation

Le TDS –Trail de la Santé est une manifestation sportive organisée par LIVEPROD, entreprise spécialisée dans l'organisation d'événements.

Quatre courses (randonnées/trails) en une seule étape auront lieu au Sisaony Park à Ambatofotsy, le 20 septembre 2026.

Le départ et l'arrivée des épreuves se feront au Parc SISAONY **Ambatofotsy**.

Article 2 : Conditions générales de participation

Le TDS est **ouvert à toute personne** (de toute nationalité), à jour de ses droits civiques et médicaux, et apte à l'effort prolongé.

L'événement est **individuel, à allure libre**, sur parcours balisé, avec une **durée maximale par course**.

Les parcours sont **en boucle**, avec des **postes de contrôle obligatoires**.

Les participants s'engagent à respecter **le présent règlement dans son intégralité**.

L'inscription aux différentes courses est réservée aux personnes majeures (18 ans révolus), **.La participation des mineurs est soumise à la présentation préalable d'une autorisation parentale.**

La course Zaza (4 km) est ouverte aux enfants à partir de 4 ans, sous réserve de la présentation d'une **autorisation parentale signée** et d'un **certificat médical d'aptitude**.

Les récompenses du Zaza Salama, sont réservés pour les enfants de 4 à 14 ans, les participants inscrits à la course de +14 ans seront considérés comme hors catégorie mais peuvent participer à la course.

Toute inscription d'un enfant en dessous de cet âge devra faire l'objet d'un **accord préalable de l'organisation** (veuillez contacter le numéro figurant en bas de page), avec la



garantie du responsable légal quant à l'aptitude de l'enfant à réaliser la course (comme mentionné dans l'autorisation parentale fournie).

Les accompagnateurs sont autorisés.

Article 3 : Respect des lieux et des personnes

Chaque participant, accompagnateur, bénévole ou visiteur s'engage à **respecter les lieux**, les installations, la nature environnante, et les habitants des zones traversées.

Tout comportement irrespectueux, dangereux ou perturbateur pourra entraîner **l'exclusion immédiate de l'événement**, sans remboursement.

Il est strictement **interdit de jeter des déchets** en dehors des zones prévues à cet effet.

Article 4 : Sécurité

La sécurité des personnes est placée sous la responsabilité conjointe de :

- L'équipe organisatrice
- Les services de secours
- La gendarmerie et les autorités locales
- Les signaleurs répartis sur le parcours

Les consignes de sécurité données par les encadrants doivent être **respectées immédiatement**.

L'organisation se réserve le droit d'interrompre ou de modifier l'épreuve en cas de conditions dangereuses (météo, accident, etc.).

Article 5 : Accès au site

Les participants doivent rejoindre **par leurs propres moyens** le site de départ.

Des **navettes payantes** peuvent être mises à disposition et un **camping payant** sera mis en place la veille de la course.

Le site est **ouvert au public**, mais les zones de départ/arrivée et de contrôle sont **réservées au staff et aux coureurs**.



Article 6 : Dossard et identification

Le dossard fourni par l'organisation est **obligatoire et personnel**.

Il doit être **porté de manière visible à l'avant** pendant toute l'épreuve.

Aucun échange, prêt ou modification du dossard n'est autorisé.

Article 7 : Comportement sur le parcours

Chaque participant s'engage à :

- Respecter scrupuleusement **le balisage et l'itinéraire**
- Ne **jamais couper** à travers champs, forêts, ou terrains privés
- **Pointer à chaque poste de contrôle**
- Ne pas utiliser de **moyen de transport ou d'aide extérieure**
- Respecter **les autres coureurs et les bénévoles**
- Porter assistance en cas de détresse

Tout manquement à ces règles pourra entraîner **pénalité, exclusion ou disqualification immédiate**.

Article 8 : Matériel obligatoire

Chaque participant devra disposer :

D'un sac contenant :

- 1 réserve d'eau (minimum 1L et 2L pour les 26 et 44 km)
- 1 réserve alimentaire
- 1 gobelet
- Les bâtons sont **autorisés**

Le départ sera **refusé sans le matériel obligatoire** (sans remboursement).

Article 9 : Ravitaillements et déchets

L'événement se déroule en **semi-autosuffisance**.

Des ravitaillements sont prévus sur les **postes de contrôle**.

Une collation de départ (petit dej) sera proposée aux participants des 27 et 44 km avant la course.



Un ticket sera remis pour :

- Une collation (déjeuner) aux participants des 12, 27 et 44 km à midi.
- Les participants de la course Zaza Salama pourront bénéficier d'un sandwich après la course.

Sous réserve de présentation du ticket remis par l'organisation.

Des **poubelles** seront installées aux points stratégiques.

→ Tout abandon de déchet sur le parcours sera **sanctionné par disqualification**.

Article 10 : Assistance extérieure

Toute forme d'assistance (ravitaillement, accompagnement, portage) est **interdite en dehors des postes de contrôle**.

Aucun suiveur (vélo, moto, piéton) n'est autorisé s'il ne porte pas de dossard et n'est pas inscrit à la course.

→ Le non-respect de cette règle entraînera **la disqualification** du coureur assisté.

Article 11 : Abandon

Tout abandon doit être signalé à **un poste de contrôle** ou auprès d'un signaleur.

Le dossard devra être **remis immédiatement**.

L'organisation **ne prend en charge le retour** que dans les cas **d'urgence médicale**.

Article 12 : Premiers secours

Une équipe médicale est présente sur le parcours et au site d'arrivée.

Les coureurs acceptent de se soumettre aux décisions des secouristes.

→ Refuser une assistance médicale est **un motif d'exclusion**.



Article 13 : Réclamations et contestations

Toute réclamation doit être **formulée par écrit**, dans les **15 minutes** suivant l'arrivée ou l'affichage des résultats.

L'organisation se réserve le droit de statuer **sans appel**.

Article 14 : Droit à l'image

En s'inscrivant, chaque participant autorise l'organisation à utiliser **son image** (photo, vidéo) à des fins de communication.

Tout enregistrement à but commercial ou professionnel doit faire l'objet **d'une autorisation préalable**.

Article 15 : Récompenses

Des **médailles et T-shirts finisher** seront remis à chaque participant ayant terminé l'épreuve. A défaut de la course de 4 km auquel des médailles seront remises (sans tee-shirt).

Des **trophées** sont prévus pour les premiers de chaque catégorie (voir annexe) et du classement général.

Article 16 : Responsabilités

L'organisation est couverte par une **assurance responsabilité civile**.

Il est recommandé à chaque participant de **souscrire une assurance personnelle accident**.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de :

- Perte ou vol d'effets personnels
- Accident survenu hors des zones balisées
- Non-respect des consignes

Merci de votre compréhension et de votre respect du présent règlement.

Le Trail de la Santé est un moment de sport, de partage et de respect – faites-en une belle expérience !

Annexe 1: Tableaux

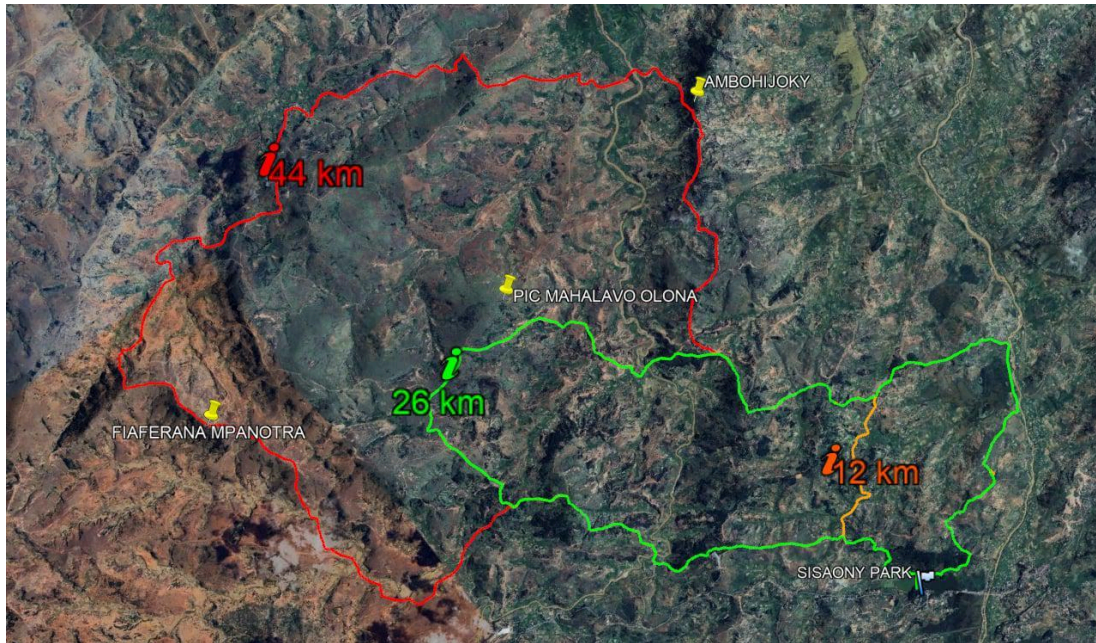
Catégories	Âges	Années	Abréviation Catégorie
Poussin	4 - 6 ans	2020 à 2022	PO
Benjamin	7 - 13 ans	2013 à 2019	BE
Minime	14 - 15 ans	2011 à 2012	MI
Cadet	16 - 17 ans	2009 à 2010	CA
Junior	18 - 19 ans	2007 à 2008	JU
Espoir	20 à 22 ans	2004 à 2006	ES
Senior	23 à 34 ans	1992 à 2003	SE
Master 0	35 à 39 ans	1987 à 1991	M0
Master 1	40 à 44 ans	1982 à 1986	M1
Master 2	45 à 49 ans	1977 à 1981	M2
Master 3	50 à 54 ans	1972 à 1976	M3
Master 4	55 à 59 ans	1967 à 1971	M4
Master 5	60 à 64 ans	1962 à 1966	M5
Master 6	65 à 69 ans	1957 à 1961	M6
Master 7	70 à 74 ans	1952 à 1956	M7
Master 8	75 à 79 ans	1947 à 1951	M8
Master 9	80 à 84 ans	1942 à 1946	M9
Master 10	85 et plus	1941 et avant	M10

Informations sur les parcours:

Parcours	Heure de départ	Barème horaire	Nombre de PC (Point de Contrôle)
4 km	8h	Ø	1
12 km	7h	5h	1
27 km	6h	8h	2
44 km	5h	12h	3

Annexe 2: Images et cartes

Vue d'ensemble des circuits



4 km "Zaza Salama":

Rappel:

La course Zaza (4 km) est ouverte aux enfants à partir de 4 ans, sous réserve de la présentation d'une **autorisation parentale signée** et d'un **certificat médical d'aptitude**.

Les récompenses du Zaza Salama, sont réservés pour les enfants de 4 à 14 ans, les participants inscrits à la course de +14 ans seront considérés comme hors catégorie mais peuvent participer à la course.

Toute inscription d'un enfant en dessous de l'âge minimum devra faire l'objet d'un **accord préalable de l'organisation** (veuillez contacter le numéro figurant en bas de page), avec la **garantie du responsable légal** quant à l'aptitude de l'enfant à réaliser la course (comme mentionné dans l'autorisation parentale fournie).

Les accompagnateurs sont autorisés.

12 km “ Santé et Bien-Être” (600D+) :

Carte:



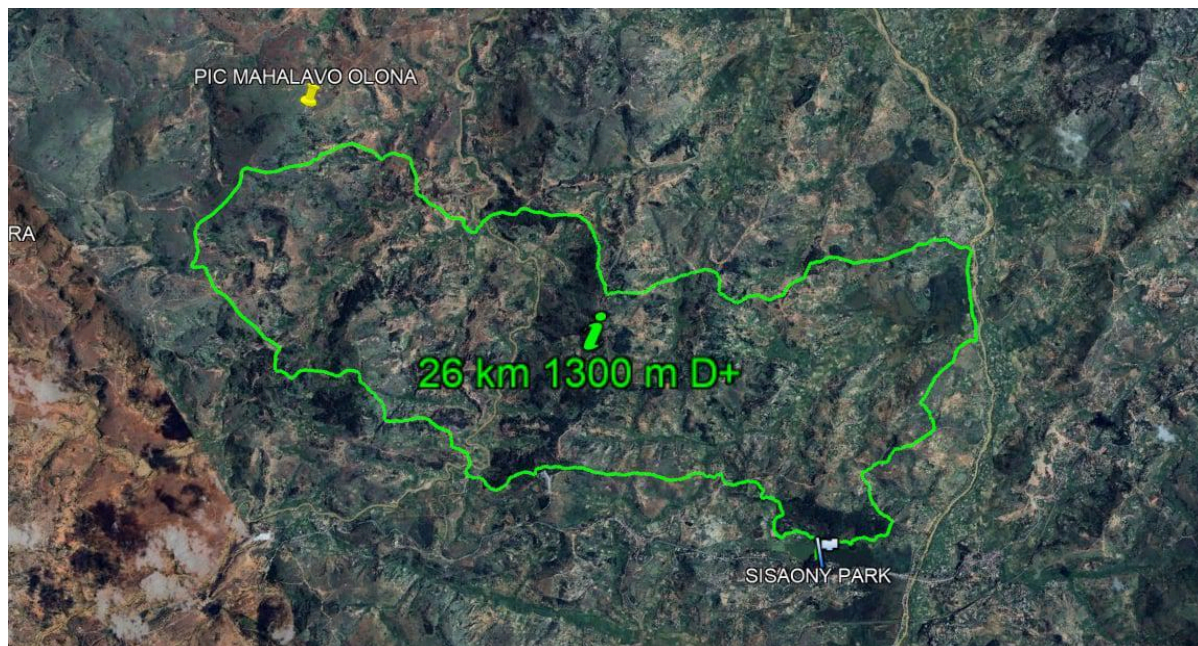
POUR PLUS D'INFOS ET SUIVRE NOS ACTUALITÉS
Abonnés vous !

TDS : TRAIL DE LA SANTÉ



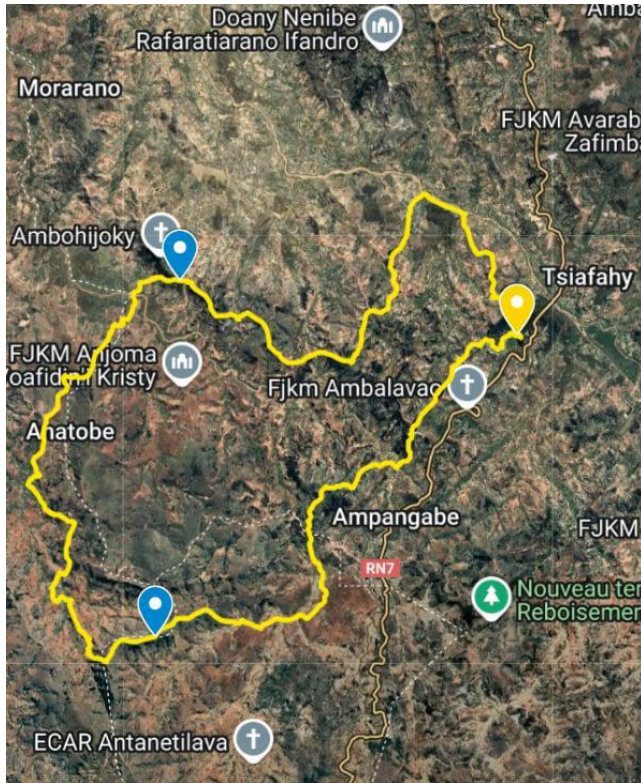
27 km “ Courir Ensemble” (1400D+) :

Carte:



44 km " Course de Défi" (2000D+) :

Carte:



**LES AVANTAGES
MATÉRIELS DU TDS**



- Tee-Shirt Finisher, souvenir de l'événement
- Médaille Finisher
- Dossard personnalisé
- Cadeaux de nos partenaires

Trail de la santé

LIVEPROD

4km 40.000 AR
ZAZA SALAMA

12km 70.000 AR
SANTÉ & BIEN-ETRE

27km 85.000 AR
COURSE SALAMA BE

44km 100.000 AR
COURSE DE DEFI

INSCRIPTION OUVERTE :

- ✓ En ligne : via notre formulaire d'inscription
- ✓ Par message privé
- ✓ Par WhatsApp : 034 01 203 18

DIMANCHE
20
SEPT
2026

f TDS-TRAIL DE LA SANTE **034 01 203 18**

Anbatofotsy
SISAONY PARK